



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-10-8

Séance du vendredi 15 novembre
2019

POST FESSENHEIM : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 ENTRE LA REGION GRAND EST ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ACTION II.1 : SIMPLIFIER L'ACCES AUX AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CD-2018-6-10-2 du Conseil départemental du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Habitat,
- VU la délibération n°CD-2019-4-1-2 du Conseil départemental du 21 octobre 2019 relative à la Décision Modificative n°2,
- VU le projet de Territoire dans le cadre du Post Fessenheim signé le 1er février 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 25 octobre 2019,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de mise en œuvre de l'action « simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique », jointe en annexe de la présente délibération, entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer ;
- Accorde une subvention d'investissement de 20 000 € à la Région Grand Est pour la mise en œuvre de l'action précitée ; Cette aide fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention par les parties et transmission des justificatifs prévus par la convention ;
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme H221 – chapitre 204 – fonction 72 – nature 204121 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité